

AVIS AU PUBLIC

Projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage
sur la commune de Laigneville

Maître d'ouvrage : communauté de communes du Liancourtois

Par arrêté préfectoral du 19 mai 2015, est prescrite du jeudi 11 juin 2015 au samedi 11 juillet 2015 inclus, sur le territoire de la commune de Laigneville, l'enquête publique unique en vue de statuer sur les demandes présentées par la communauté de communes du Liancourtois, au titre des décisions administratives suivantes :

- arrêté de déclaration d'utilité publique du projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Laigneville ;
- arrêté de cessibilité en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir pour permettre la réalisation de ce projet.

A l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre les décisions administratives précitées sera le préfet de l'Oise.

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n° E15000091/80 du 11 mai 2015 du tribunal administratif d'Amiens, M. Jean-Yves MAINECOURT, agent immobilier en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et se tiendra à la disposition du public à la mairie de Laigneville aux dates et heures suivantes :

- le jeudi 11 juin 2015 de 10 H 00 à 12 H 00
 - le jeudi 18 juin 2015 de 15 H 00 à 17 H 00
 - le mercredi 1er juillet 2015 de 15 H 00 à 17 H 00
 - le samedi 11 juillet 2015 de 10 H 00 à 12 H 00.
- où toute correspondance pourra lui être également adressée.

M. Jackie TRANCART, ingénieur informaticien en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Dépôt du dossier et du registre

Pendant 31 jours consécutifs, le dossier soumis à enquête sera mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie de Laigneville et à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 45).

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Laigneville et à la Préfecture de l'Oise pendant un an. Ils seront publiés et consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise pendant la même durée.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur par intérim



Sandrine GIRAULT

